

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**GROUPE COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Le groupe Compagnie Internationale de Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2009** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2010** accompagnés du rapport des Commissaires Aux Comptes, BDO Tunisie (Adnène ZGHIDI) et FINOR (Mustapha MEDHIOUB).

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre <u>2009</u>	31 Décembre <u>2008</u>
Caisses et avoirs auprès des banques		6 174 255	5 599 667
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	251 188 411	223 737 076
Portefeuille-titres commercial	6	15 688 802	1 741 139
Portefeuille d'investissement	7	5 022 332	3 218 500
Valeurs Immobilisées	8	5 460 891	6 752 294
Autres actifs		3 564 105	2 295 088
TOTAL DES ACTIFS		<u>287 098 796</u>	<u>243 343 764</u>
PASSIFS	Notes	31 Décembre <u>2009</u>	31 Décembre <u>2008</u>
Dettes envers la clientèle	9	4 958 573	5 354 084
Emprunts et ressources spéciales	10	231 058 333	193 393 455
Fournisseurs et comptes rattachés		11 050 223	10 960 879
Autres passifs		6 635 029	5 750 736
TOTAL DES PASSIFS		<u>253 702 158</u>	<u>215 459 154</u>
INTERETS MINORITAIRES	11	<u>195 000</u>	<u>204 242</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserves consolidées		10 857 414	8 472 149
Résultat consolidés		7 344 224	4 208 219
Total des capitaux propres avant affectation	12	<u>33 201 638</u>	<u>27 680 368</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>287 098 796</u>	<u>243 343 764</u>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	13	26 857 937	24 226 407
Intérêts et charges assimilées	14	(12 231 143)	(11 922 396)
Produits des placements		213 803	361 364
Autres produits d'exploitation		653 420	345 183
Produit net		<u>15 494 017</u>	<u>13 010 558</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		3 081 943	2 432 155
Dotations aux amortissements		574 246	538 870
Autres charges d'exploitation		1 726 194	1 416 027
Total des charges d'exploitation		<u>5 382 383</u>	<u>4 387 052</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>10 111 634</u>	<u>8 623 506</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	15	1 037 107	2 882 444
Dotations aux autres provisions		(119 562)	261 145
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>9 194 089</u>	<u>5 479 917</u>
Autres gains ordinaires		133 346	173 910
Autres pertes ordinaires		(77 065)	(228 966)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES		<u>9 250 370</u>	<u>5 424 861</u>
Impôts exigibles		(1 856 826)	(1 194 339)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>7 393 544</u>	<u>4 230 522</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires		(49 320)	(22 303)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>7 344 224</u>	<u>4 208 219</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	169 474 208	147 344 792
Investissements dans les contrats de Leasing	(170 092 594)	(151 349 899)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(3 459 692)	(3 806 029)
Intérêts payés	(12 426 318)	(10 487 324)
Impôts et taxes payés	(3 572 419)	(2 440 611)
Autres flux liés à l'exploitation	1 627 557	1 203 842
	<u>(18 449 258)</u>	<u>(19 535 229)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(302 738)	(389 828)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	41 723	77 430
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 055 600)	(2 813 400)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 181 534	1 163 053
	<u>(2 135 081)</u>	<u>(1 962 745)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(1 822 926)	(1 874 512)
Encaissements provenant des emprunts	99 500 000	70 000 000
Remboursements d'emprunts	(62 018 147)	(43 406 634)
	<u>35 658 927</u>	<u>24 718 854</u>
	<u>(14 500 000)</u>	<u>-</u>
Variation de trésorerie	<u>574 588</u>	<u>3 220 880</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 599 667	2 378 787
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 174 255	5 599 667

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de deux sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing et l'intermédiation en bourse.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** » a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 15.000.000 divisé en 3.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se limitent à celle détenue au capital de la Compagnie Générale d'Investissement.

La Compagnie Internationale de Leasing détient 200.248 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement, soit un pourcentage de participation de 80,1%.

*Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation***2.1. Méthode de consolidation**

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la Compagnie Générale d'Investissement.

La méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans sa filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de (u) :

- La NC 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Système comptable des entreprises, et notamment les règles de présentation, d'évaluation et de divulgation des opérations.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2008 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location étaient les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

A partir de 2008 :

Afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisés par la BCT, le conseil d'administration a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4.6 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Créances sur contrats mis en force	266 409 112	240 745 127
Encours financiers	252 719 357	226 323 751
Impayés	14 868 645	15 474 283
Intérêts échus différés	(1 178 890)	(1 052 907)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 574 467	830 213
Total brut des créances leasing	267 983 579	241 575 340
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 929 390)	(7 203 855)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 453 174)	(8 871 785)
Produits réservés	(1 412 604)	(1 762 624)
Total net des créances leasing	251 188 411	223 737 076

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2008	<u>227 153 964</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	150 191 177
- Relocations	461 298
- Transferts	3 402 655
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(403 481)
- Cessions anticipées	(8 746 350)
- Radiation des créances	(824 266)
- Relocations	(382 851)
- Transferts	(3 264 856)
- Remboursement du capital	(113 293 466)
<u>Solde au 31 décembre 2009</u>	<u>254 293 824</u>

L'analyse des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2009</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	115 976 161	102 331 013
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	163 664 471	146 061 886
- A recevoir dans plus de 5 ans	6 606 212	8 666 305
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>286 246 844</u>	<u>257 059 204</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	20 797 020	19 387 866
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	19 207 726	18 814 607
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	698 685	810 126
Total des produits financiers non acquis	<u>40 703 431</u>	<u>39 012 599</u>
- Valeurs résiduelles	2 575 859	3 085 954
- Contrats suspendus ordinaires	499 150	452 984
- Contrats suspendus contentieux	4 100 935	4 738 208
- Contrats en instance de mise en force	1 574 467	830 213
<u>Encours des contrats</u>	<u>254 293 824</u>	<u>227 153 964</u>

5.1.1 Analyse par secteur d'activité

	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Bâtiment et travaux publics	29 389 157	26 330 407
Industrie	26 155 209	25 672 362
Tourisme	38 735 609	30 302 461
Commerces et services	116 536 008	107 487 441
Agriculture	43 477 841	37 361 293
Total	254 293 824	227 153 964

5.1.2 Analyse par type de matériel

	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Equipements	37 929 291	33 991 963
Matériel roulant	174 128 345	148 192 944
Matériel spécifique	64 470	166 708
<i>Sous Total</i>	212 122 106	182 351 615
Immobilier	42 171 718	44 802 349
Total	254 293 824	227 153 964

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
<u>Clients ordinaires (1)</u>	6 954 043	7 021 657
Inférieur à 1 mois	3 461 444	3 213 084
Entre 1 et 3 mois	2 166 936	1 995 509
Entre 3 et 6 mois	325 937	396 915
Entre 6 mois et 1 année	304 881	356 624
Supérieur à 1 année	694 845	696 776
Notes de débit (*)	-	147 218
Intérêts de retard (*)	-	215 531
<u>Clients litigieux (2)</u>	7 914 602	8 452 626
<u>Total (1)+(2)</u>	14 868 645	15 474 283

(*) : Les notes de débit et les intérêts de retard sont présentés, en 2009, parmi les tranches de créances par âge.

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	212 886 910	31 244 734	652 716	575 027	7 359 970	252 719 357
Impayés	1 593 252	3 289 768	66 378	129 714	9 306 024	14 385 136
Autres créances	9 059	88 707	1 320	-	384 423	483 509
Contrats en instance de mise en force	1 574 467	-	-	-	-	1 574 467
CREANCES LEASING	216 063 688	34 623 209	720 414	704 741	17 050 417	269 162 469
Avances reçues (*)	(2 019 456)	(53)	-	-	(563 817)	(2 583 326)
Dépôts de garantie (*)	(2 076 595)	(248 677)	-	-	(41 750)	(2 367 022)
ENCOURS GLOBAL	211 967 637	34 374 479	720 414	704 741	16 444 850	264 212 121
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 844 265	-	-	-	-	10 844 265
TOTAL ENGAGEMENTS	222 811 902	34 374 479	720 414	704 741	16 444 850	275 056 386
Produits réservés	-	-	(18 813)	(21 681)	(1 372 110)	(1 412 604)
Provisions sur encours financiers	-	-	(276)	(96 704)	(6 832 410)	(6 929 390)
Provisions sur impayés	-	-	(27 072)	(107 817)	(8 318 285)	(8 453 174)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(46 161)	(226 202)	(16 522 805)	(16 795 168)
ENGAGEMENTS NETS	222 811 902	34 374 479	674 253	478 539	(77 955)	258 261 218
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,26%	0,26%	5,98%	
				6,50%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2008				7,83%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,41%	32,10%	100,00%	
				93,99%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2008				94,37%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	2009	2008
Certificats de dépôt	15 000 000	500 000
Obligations et actions cotées	693 267	1 281 814
<u>Montant Brut</u>	<u>15 693 267</u>	<u>1 781 814</u>
A déduire :		
<u>Provisions pour dépréciation</u>	(4 465)	(40 675)
	<u>15 688 802</u>	<u>1 741 139</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	2009	2008
Titres immobilisés	4 977 708	3 184 308
Dépôts et cautionnements versés	44 624	34 192
<u>Total</u>	<u>5 022 332</u>	<u>3 218 500</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2008	3 184 308	3 184 308	-
<u>Additions de l'exercice</u>			
- Société TECNOCASA	54 000	54 000	-
- Société ECOLO CONCEPT	120 000	120 000	-
- Société Immobilière BEL AIR	600 000	600 000	-
- Société INTERMETAL SA	300 000	300 000	-
- Société Immobilière de CARTHAGE	600 000	600 000	-
- Société SODAS	120 000	120 000	-
- Société BOMAR	300 000	300 000	-
- Société STAUR	300 000	300 000	-
- Société touristique OCEANA	550 000	550 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	88 920	88 920	-
- Société BOMAR	516 680	516 680	-
- Société AROMA INDUSTRIES	39 900	39 900	-
- Société Immobilière SIDI AMEUR	75 000	75 000	-
- Société MINERAUX BOYES DU SUD	60 000	60 000	-
- COS TUNISIE	45 000	45 000	-
- Société INTERMETAL SA	300 000	300 000	-
- Société GII	25 000	25 000	-
- GO SICAV	100	100	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2009</u>	<u>4 977 708</u>	<u>4 977 708</u>	<u>-</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2009 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
*BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS	49 407	49 407
*STICODEVAM	13 461	13 461
*IFBT	100	100
*GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	50 000	50 100
*COS TUNISIE	-	45 000
*INDUSTRIES DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION "BOMAR"	800 000	1 016 680
*Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	281 440	370 360
*Société Immobilière SIDI AMEUR	225 000	300 000
*KOKET	750 000	750 000
*AROMA INDUSTRIES	80 100	120 000
*Société MINERAUX BOYES DU SUD	90 000	150 000
*GII	100 000	125 000
*FORACHEM	194 200	194 200
*Société Immobilière BEL AIR	600 000	-
*Société Immobilière de CARTHAGE	600 000	-
*Société ECOLO CONCEPT	120 000	-
*Société TECNOCASA CONSULTING	54 000	-
*Société SODAS	120 000	-
*Société STAUR	300 000	-
- Société touristique OCEANA	550 000	-
<u>Total</u>	<u>4 977 708</u>	<u>3 184 308</u>

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,33%	213 238	3 230	-	-	216 468	152 184	34 176	-	-	186 360	-	30 108
Ecart d'acquisition	5%	311 760	51 438	-	-	363 198	165 840	18 160	-	-	184 000	-	179 198
Immeubles	5,0%	7 485 399	1 209	-	-	7 486 608	1 650 881	261 083	-	-	1 911 964	1 050 000	4 524 643
Matériel de transport	20,0%	872 179	114 234	94 241	-	892 172	401 014	164 717	68 603	-	497 128	-	395 044
Equipements de bureau	10,0%	299 364	45 293	-	2 346	342 311	212 535	22 971	-	2 305	233 201	-	109 110
Matériel informatique	33,33%	319 574	59 046	-	11 741	366 879	267 761	42 473	-	11 466	298 768	-	68 111
Installations générales	10,0%	241 122	73 286	-	1 800	312 608	140 126	26 000	-	1 755	164 371	-	148 237
Immobilisations en cours		-	6 440	-	-	6 440	-	-	-	-	-	-	6 440
TOTAUX		9 742 636	354 176	94 241	15 887	9 986 684	2 990 342	569 580	68 603	15 526	3 475 792	1 050 000	5 460 891

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Dettes envers la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	2 367 022	2 801 258
- Avances et acomptes reçus des clients	2 583 326	2 544 601
- Autres dépôts et cautionnements reçus	8 225	8 225
<u>Total</u>	<u>4 958 573</u>	<u>5 354 084</u>

NOTE 10 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
- Banques locales	66 721 792	50 411 641
- Banques étrangères	11 088 239	15 339 756
- Emprunts obligataires	133 066 150	98 990 584
- Billets de trésorerie	7 989 078	16 341 761
- Certificats de leasing	12 193 074	12 309 713
<u>Total</u>	<u>231 058 333</u>	<u>193 393 455</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Variation des comptes rattachés	Fin de période		
							Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
BANQUES LOCALES									
AMEN BANK (10/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 800 000	-	600 000		1 200 000	600 000	600 000
B.I.A.T (09/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 800 000	-	600 000		1 200 000	600 000	600 000
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	1 000 000		3 000 000	2 000 000	1 000 000
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	1 000 000		3 000 000	2 000 000	1 000 000
A.B.C (2007)	3 000 000	Semestriellement (2007-2009)	750 000	-	750 000		-	-	-
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 400 000	-	600 000		1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 600 000	-	400 000		1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 400 000	-	600 000		1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 600 000	-	400 000		1 200 000	800 000	400 000
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	200 000		600 000	400 000	200 000
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 200 000	-	800 000		2 400 000	1 600 000	800 000
ATTIJARI BANK	5 000 000	Semestriellement (2008-2010)	3 333 334	-	1 666 667		1 666 667	-	1 666 667
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	1 000 000		4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	1 000 000		4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	7 000 000	-	1 400 000		5 600 000	4 200 000	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	1 000 000		4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-		5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-		5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-		5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-		5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-		5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	-	4 500 000	-		4 500 000	3 600 000	900 000
Ligne d'avance			-	2 000 000	2 000 000		-	-	-
<i>Dettes rattachées</i>			798 533	-	-	(170 162)	628 371	-	628 371
<i>Charges constatées d'avance</i>			(70 226)	-	-	(3 020)	(73 246)	-	(73 246)
Sous-total			50 411 641	31 500 000	15 016 667	(173 182)	66 721 792	48 000 000	18 721 792
BANQUES ETRANGERES									
JEXIMBANK YJ	800 000 000	Semestriellement (1999-2011) (a)	1 719 947	-	687 978		1 031 969	343 991	687 978
B.E.I EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (b)	13 460 676	-	3 513 502		9 947 174	6 303 163	3 644 011
<i>Dettes rattachées</i>			159 133	-	-	(50 037)	109 096	-	109 096
Sous-total			15 339 756	-	4 201 480	(50 037)	11 088 239	6 647 154	4 441 085
Total des crédits bancaires			65 751 397	31 500 000	19 218 147	(223 219)	77 810 031	54 647 154	23 162 877

- (a) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J.EXIM BANK du 27 Mai 1997 .
Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 800.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 point sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt .
- (b) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II .
Le financement a été consenti en dinar tunisien, débloqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5.000.000 , 4.000.000 , 2.000.000 et 2.095.600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
CIL 2002/2	15 000 000	Annuellement (2005-2009)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-	
CIL 2002/3	12 000 000	Annuellement (2006-2010)	4 800 000	-	2 400 000	2 400 000	-	2 400 000	
CIL 2003/1	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	
CIL 2004/1	15 000 000	Annuellement (2007-2011)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	
CIL 2004/2	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000	
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000	
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000	
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000	
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-	
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000	
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000	
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-	
<i>Dettes rattachées</i>			3 190 584			475 566	3 666 150	3 666 150	
Total des emprunts obligataires			98 990 584	60 000 000	26 400 000	475 566	133 066 150	98 000 000	35 066 150
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING									
BILLETS DE TRESORERIE									
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 04/06/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 11/06/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	
AXIS	1 200 000	En bloc le 29/06/2009	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-	
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 000 000	En bloc le 16/03/2011	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	
Billets de trésorerie à court terme			13 200 000		6 200 000	7 000 000	-	7 000 000	
<i>Dettes rattachées</i>			108 045			(64 142)	43 903	43 903	
<i>Charges constatées d'avance</i>			(166 284)			111 459	(54 825)	(54 825)	
Sous-total			16 341 761	1 000 000	9 400 000	47 317	7 989 078	1 000 000	6 989 078
Certificat N°1 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 24/05/2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
Certificat N°2 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/05/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	
Certificat N°3 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 21/09/2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
Certificat N°4 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 22/05/2010	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000	
Certificat N°5 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/07/2010	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
Certificat N°6 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 03/09/2010	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
Certificat N°7 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 01/12/2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
Certificat N°8 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 17/02/2010	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000	
Certificat N°9 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 26/02/2010	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	
Certificat N°10 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 27/02/2010	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	
<i>Dettes rattachées</i>			309 713			(116 639)	193 074	193 074	
Sous-total			12 309 713	7 000 000	7 000 000	(116 639)	12 193 074	0	12 193 074
Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING			28 651 474	8 000 000	16 400 000	(69 322)	20 182 152	1 000 000	19 182 152
TOTAL GENERAL			193 393 455	99 500 000	62 018 147	183 025	231 058 333	153 647 154	77 411 179

NOTE 11 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement se détaillent comme suit :

	2009	2008
- Dans le capital	248 760	348 760
- Dans les résultats reportés	(103 080)	(166 821)
- Dans le résultat de l'exercice	49 320	22 303
Total des intérêts minoritaires	195 000	204 242

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Capital social	(A)	15 000 000	15 000 000
- Réserve légale	(B)	1 421 765	1 195 151
- Réserve extraordinaire		4 700 000	3 200 000
- Réserves pour réinvestissements		300 000	300 000
- Primes d'émission		2 250 000	2 250 000
- Réserves pour fonds social	(C)	921 649	832 101
- Fonds pour risques généraux		500 000	500 000
- Résultats reportés		764 000	194 897
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>25 857 414</u>	<u>23 472 149</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		7 393 544	4 230 522
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(49 320)	(22 303)
<u>- Résultat consolidé de l'exercice</u>		<u>7 344 224</u>	<u>4 208 219</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>33 201 638</u>	<u>27 680 368</u>
Nombre d'actions (2)		3 000 000	3 000 000
Résultat par action (1) / (2)		2,448	1,403

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2009 à D : 15.000.000 composé de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 chacune, libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2009
(Montants exprimés en euros)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2007	12 500 000	1 000 000	4 200 000	300 000	2 250 000	756 649	500 000	363 709	3 486 337	25 346 695
Affectations approuvées par l'AGO du 17 avril 2008		195 150	1 500 000			75 000		1 716 187	(3 486 337)	-
Augmentation d'écisée par l'AGE du 26 avril 2007	2 500 000		(2 500 000)							-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007								(1 875 000)		(1 875 000)
Divers						453		1		454
Résultat consolidé de l'exercice 2008									4 208 219	4 208 219
Solde au 31 Décembre 2008	15 000 000	1 195 150	3 200 000	300 000	2 250 000	832 102	500 000	194 897	4 208 219	27 680 368
Affectations approuvées par l'AGO du 14 avril 2009		226 615	1 500 000			100 000		2 381 604	(4 208 219)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008								(1 812 500)		(1 812 500)
Divers						(10 453)		(1)		(10 454)
Résultat consolidé de l'exercice 2009									7 344 224	7 344 224
Solde au 31 Décembre 2009	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	921 649	500 000	764 000	7 344 224	33 201 638

NOTE 13 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Intérêts de leasing	25 268 674	22 857 704
- Intérêts de retard	997 463	838 096
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	261 921	255 181
- Autres	293 398	255 525
Total	<u>26 821 456</u>	<u>24 206 506</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	260 589	211 933
Intérêts de retard antérieurs	91 912	117 680
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(240 962)	(229 481)
Intérêts de retard	(75 058)	(80 232)
Variation des produits réservés	<u>36 481</u>	<u>19 901</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>26 857 937</u>	<u>24 226 407</u>
- Encours financiers		
. Au début de la période	221 962 772	192 651 989
. A la fin de la période	249 693 739	221 269 581
. Moyenne	(D) 235 828 256	207 307 382
- Intérêts de la période	(C) 25 268 674	22 857 704
- Taux moyen	(C) / (D) 10,71%	11,03%

NOTE 14 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	6 433 199	5 907 590
- Intérêts des crédits des banques locales	3 123 691	2 653 391
- Intérêts des crédits des banques étrangères	635 941	786 903
- Intérêts des autres opérations de financement	2 026 622	2 575 051
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	39 800	35 183
Total des charges financières des emprunts	(A) <u>12 259 253</u>	<u>11 958 118</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(50 623)	(52 024)
- Autres charges financières	22 513	16 302
Total des autres charges financières	<u>(28 110)</u>	<u>(35 722)</u>
Total général	<u>12 231 143</u>	<u>11 922 396</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	189 063 957	162 470 589
. A la fin de l'exercice	226 545 810	189 063 957
. Moyenne	(B) 207 804 884	175 767 273
- Taux moyen (A) / (B)	5,89%	6,78%

NOTE 15 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 919 303	4 594 077
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 879 318)	(1 818 920)
- Créances radiées	2 051 922	2 948 127
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 733 061)	(2 549 420)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	(282 820)	(265 426)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	(30 719)	(25 994)
- Encaissement sur créances radiées	(8 200)	-
<u>Total</u>	<u>1 037 107</u>	<u>2 882 444</u>

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 287.098.796 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 7.344.224, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2009.

Tunis, le 15 Avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

BDO Tunisie

Adnène ZGHIDI

FINOR

Mustapha MEDHIOUB